

# DE NOUVELLES AMBITIONS POUR LE HAUT-RHIN & SES TERRITOIRES

## BUDGET PRIMITIF 2019

Grâce à une gestion rigoureuse et vertueuse - aujourd'hui contractualisée avec l'État - le Département du Haut-Rhin se donne les moyens de déployer de grandes politiques prioritaires dans les territoires.

La jeunesse, l'emploi par l'insertion, la qualité de vie des Seniors en EHPAD ou à domicile, l'entretien et la sécurisation du réseau routier, l'aide au développement local ainsi qu'aux équipements et services dans les communes, les questions transfrontalières, la transition économique et énergétique sont au cœur des nouvelles ambitions pour le Haut-Rhin et ses territoires

L'exercice budgétaire 2019 s'inscrit également dans le cadre de la préparation de la future Collectivité européenne d'Alsace et de sa mise en place effective au 1<sup>er</sup> janvier 2021. Cette perspective se traduira notamment par des premières évolutions des politiques ou des organisations avec comme maîtres-mots la convergence, la proximité et l'efficacité à l'image de la nouvelle politique de territorialisation.

**DOSSIER DE PRESSE**  
Décembre 2018

ALSACE

Conseil départemental  
  
**HAUT-RHIN**

# 1/ Le modèle de gestion alsacien

## **Le Budget Primitif 2019 du Conseil départemental du Haut-Rhin s'élève au total à 778,6 M€.**

Le modèle de gestion alsacien appliqué par le Conseil départemental du Haut-Rhin donne à la Collectivité les moyens de dégager les marges de manœuvre indispensables au renforcement de sa capacité d'investissement et de la qualité des services aux habitants.

Ce modèle de gestion alsacien a aussi comme corollaires la non augmentation des impôts départementaux pour la troisième année consécutive et un recours à l'emprunt le plus limité.

Il permet ainsi au Conseil départemental du Haut-Rhin de poursuivre les engagements pris dans son pacte budgétaire avec les Haut-Rhinois qui est l'une des clés de voûte de la feuille de route politique « Vers 2021, le Haut-Rhin et l'Alsace en commun ».

Dans ses grands chiffres, le Budget Primitif 2019 prévoit :

- **Pas de hausse des impôts.** C'est un indicateur fort de l'attractivité du Département mais aussi un effort conséquent de la Collectivité au bénéfice direct du pouvoir d'achat du contribuable haut-rhinois.

**Avec un taux de 13,17 %, la fiscalité départementale est au plus bas. Elle est la plus faible de tout le Grand Est et dans les 10 plus faibles de France.**

- **Un désendettement consolidé.** La dette a diminué de 494,7 M€ à 346,8 M€, sur les 3 derniers exercices, soit une baisse de 148 M€.
- **Un investissement opérationnel élevé de 112 M€ en hausse de près de 50 %.** Les investissements seront consacrés directement aux **grands projets d'avenir** mais aussi aux **équipements de proximité dans les territoires**. Au total, la section investissement s'élève à 199,1 M€.

**Cet effort pour l'investissement a un impact direct sur l'emploi et le développement local par l'activité induite pour les entreprises locales.**

- **Des moyens de fonctionnement priorisés vers les services aux personnes et les solidarités pour un montant total de 386 M€.** Au total la section de fonctionnement s'élève à 574,5 M€.

Ce déploiement priorisé des ressources en fonctionnement vers les services aux habitants est rendu possible par une maîtrise forte des charges générales. 700 000 euros d'économies de gestion seront à nouveau générées à travers la rationalisation des moyens et des organisations (numérisation des outils, renouvellement du parc automobile...) mais aussi par une implication forte des agents dans le projet de la Collectivité.

Sans la prise en compte des hausses mécaniques liées au GVT et au PPCR, **le poste de dépenses Ressources Humaines affiche une baisse de 0,25 M€.**

**Pour mémoire, au global, le tableau des effectifs a diminué de 87 postes sur la période 2015/2018.**

## **2/ Des politiques nouvelles et ambitieuses pour le Haut-Rhin et ses territoires**

### **21/ PRET pour la Jeunesse : accélération du plan de modernisation des collèges**

**Au total, 54,04 M€ pour la jeunesse, les collèges et le bilinguisme (+20,7 %)**

La Jeunesse demeure la priorité de l'action départementale car c'est sur elle que repose l'Alsace de demain et la destinée du territoire. Elle fait ainsi l'objet de toutes les attentions à travers notamment l'engagement de la Politique PRET - Pour la Réussite Educative de Tous.

Cette politique très volontariste bénéficie d'une enveloppe de 160 M€ sur 10 ans dédiée à la modernisation des collèges.

**L'année 2019 sera marquée par l'accélération du programme de modernisation immobilière dans les collèges. Ainsi le Département investira plus de 16,2 M€ dans les opérations de réhabilitation, contre 8,8 M€ en 2018, soit une augmentation de 84 %.** Parmi les grandes opérations d'investissement, on relève les opérations de restructuration suivantes :

- Collège de Saint-Amarin pour un montant total de 12 M€ dont 2 M€ en 2019
- Collège de Guebwiller pour un montant total de 10,9 M€ dont 1,5 M€ en 2019
- Collège de Wintzenheim pour un montant total de 9,7 M€ dont 0,9 M€ en 2019

**Les opérations de modernisation des établissements s'accompagnent d'un plan numérique de 10 M€ sur 3 ans, dont 1,9 M€ en 2019 (+ 18,70 %).**

0,7 M€ seront consacrés au financement de nouvelles opérations de constructions ou d'extensions de quatre gymnases mis à disposition des collèges pour la pratique de l'éducation physique et sportive.

En 2019, le Département intensifiera ses efforts pour le développement de l'enseignement de la langue régionale et le renforcement des liens des jeunes Haut-Rhinois avec leurs voisins allemands. Il s'agira notamment d'augmenter le vivier de professeurs germanophones et de stabiliser ainsi les cursus bilingues existants.

Par ailleurs, le recours au service civique et à l'apprentissage professionnel sera développé pour favoriser l'accès des jeunes Haut-Rhinois à un métier.

Dans ces perspectives, le budget dédié à la jeunesse comprend une enveloppe de 0,4 M€ pour le bilinguisme, 0,1 M€ pour les projets culture en collèges et 0,8 M€ pour l'éducation à l'environnement.

## **22/ 386 M€ dédiés aux services aux familles et aux solidarités**

En 2019, le Département continuera plus que jamais à se mobiliser aux côtés des Haut-Rhinois en développant de nouvelles politiques volontaristes de proximité en faveur des personnes les plus fragiles. Le budget total de 272,8 M€ consacre :

- **90,5 M€ pour l'enfance protégée, les familles et la santé**
- **102,4 M€ pour les personnes handicapées**
- **79,5 M€ pour les seniors**

## **8 M€ pour le plan d'aides exceptionnelles pour la qualité de vie en EHPAD et pour le maintien à domicile**

Le Conseil départemental a pris l'engagement d'apporter un soutien fort aux EHPAD, afin d'apporter des réponses concrètes aux difficultés de fonctionnement relevées à la fois par les Directeurs et les personnels des établissements.

En 2019, le conseil départemental financera notamment les opérations de rénovation/restructuration du Foyer du Parc de Munster, de l'EHPAD du Canton Vert à Orbey, du Brand à Turckheim, de Soultzmatt, de Dannemarie, des Cigognes à Cernay pour un montant total de 1,58 M€.

**Parallèlement, dans le cadre de la mise en œuvre du nouveau schéma pour l'autonomie, 2 M€ seront versés sur 3 ans, dont 0,6 M€ en 2019 sont réservés à la nouvelle politique d'adaptation des logements avec des aides aux nouveaux équipements personnalisés pour favoriser le maintien à domicile.**

Toujours dans le cadre de la mise en œuvre du nouveau schéma de l'autonomie, en matière d'aide aux personnes handicapées, le Département accompagnera les établissements dans l'évolution des publics accueillis. Il donnera parallèlement l'habitat inclusif et renforcera le soutien aux aidants.

## **108,4 M€ pour l'emploi par l'insertion qui reste une priorité absolue**

RSA et juste droit, RSA et Bénévolat, RSA et Emploi : en 2019, le Département poursuivra ses efforts pour l'emploi par l'insertion.

Dans ce cadre tout particulièrement, les démarches directes et l'accompagnement auprès des employeurs seront notamment intensifiés afin de créer des circuits courts facilitant les mobilités et l'embauche des allocataires.

**A noter que la baisse du nombre d'allocataires RSA donne lieu mécaniquement à une baisse du budget dédié au versement des allocations, soit - 1,2 M€.**

## **23/ 88,5 M€ pour les projets d'avenir et le développement local**

**En matière de grandes infrastructures d'avenir, le Très Haut Débit poursuivra son déploiement en 2019, avec la participation du Département.** Au total, ce programme génère 450 M€ de travaux et 500 emplois directs. 700 communes alsaciennes seront connectées à l'issue du programme en 2021.

**3,1 M€ seront consacrés au financement de l'extension du tramway Bâle Saint-Louis.**

**Toujours dans le secteur des Trois Frontières, le Département soutiendra la réalisation du nouveau quartier Euro3Lys. Son engagement concernera plus particulièrement les aménagements routiers pour un montant total de 53 M€.**

## **Une nouvelle enveloppe de 12 M€ sur 3 ans pour les projets des territoires est actée dans le Budget Primitif 2019**

Ces moyens supplémentaires destinés tout spécifiquement au développement local permettront de financer de nouveaux contrats de développement dans le cadre simplifié de 4 nouveaux Territoires de Vie. 2 M€ de dépenses sont programmés dans ce cadre en 2019.

**En sus, 1,7 M € sont consentis pour soutenir communes et EPCI dans la réalisation de leurs projets au titre du Fonds de Solidarité Territoriale.**

## **24/ Un effort conséquent pour l'entretien et la sécurisation des routes et pour la création de nouvelles liaisons**

**51 M€ sont programmés en 2019, soit une augmentation de 13,5 M€ (+ 36 % par rapport au Budget Primitif 2018).**

Ces crédits seront dédiés au maintien d'un bon niveau d'entretien et de sécurisation du réseau routier. **28,4 M€ seront plus particulièrement mobilisés sur ce poste, soit une hausse de + 58 %.**

Ils permettront également de développer les itinéraires cyclables et d'engager de nouvelles opérations comme les aménagements nécessaires au passage des transports exceptionnels Alsthom, la déviation de Ballersdorf ou encore le financement des études pour la RD 105 à Saint-Louis, la création du barreau de Vieux-Thann et la liaison Altkirch-Mulhouse-Burnhaupt.

**Pour le projet route intelligente et connectée, 1,1 M€ sera investi dans le déploiement du réseau numérique TETRA.**

## 25/ Pour l'attractivité et le tourisme

La poursuite de la coopération des deux Départements alsaciens va se renforcer en 2019 à travers notamment la Stratégie interdépartementale d'Innovation et de Développement Touristique pour l'Alsace 2017-2021. 4,54 M€ y seront consacrés.

L'Agence Alsace Destination Tourisme (ADT) sera chargée de décliner les grands enjeux de cette politique en suscitant et encourageant les initiatives en faveur de la promotion du tourisme.

## 26/ 9 M€ pour le nouveau plan patrimoine dans les territoires

**Le fonds de sauvegarde et de préservation du patrimoine, annoncé en septembre 2018, sera amorcé de manière effective en 2019. Il sera doté d'une enveloppe de 9 M€ sur 10 ans.** Le déploiement de ces aides se fera également dans le nouveau cadre de territorialisation des politiques départementales.

Les subventions pourront concerner les châteaux forts, les sites remarquables, le patrimoine des territoires, les maisons anciennes remarquables ou à colombages construites avant la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle.

**Cette enveloppe s'ajoute aux 8 M€ que le Département consacrera en 2019 au titre de la culture et du patrimoine** en soutien à ses partenaires, aux opérateurs culturels et lieux de diffusion mais aussi au développement des enseignements artistiques.

En 2019, l'appel à « projets artistiques en collèges » sera conforté et le nouveau schéma de lecture publique sera engagé.

## 27/ Un environnement et un cadre de vie préservés

Le Département consacrera 10,8 M€ en faveur de l'environnement en 2019.

**La politique en faveur de la montagne fera l'objet dans les trois prochaines années d'un nouveau modèle économique s'appuyant sur des activités « 4 saisons » et sur les projets d'avenir favorisant les investissements privés. Une enveloppe de 1,4 M€ y sera consacrée en 2019.**

## 28/ 56 M€ mobilisés pour réussir la transition économique et énergétique du bassin de vie de Fessenheim

Plusieurs projets sont d'ores et déjà à l'étude. Ils concernent les grandes infrastructures comme les projets routiers (**20 M€**) et ferroviaires à travers la réalisation de la liaison Colmar Fribourg (**25 M€**) mais aussi la transition économique et la reconversion énergétique avec la création de centrales solaires photovoltaïques, de centrales hydrauliques ou géothermiques (**11 M€**), ou encore l'aménagement d'une zone d'activités binationale.

## 29/ Des services de secours mobilisés

En dépit des contraintes financières et du pacte financier signé avec l'Etat limitant la progression des dépenses de fonctionnement, le Département augmentera de 0,5 % sa contribution au budget du SDIS, le soutenant à hauteur de **23,75 M€**.

## **3/ Les autres décisions de la Séance Publique**

### **31/ Fermeture de la centrale de Fessenheim - la signature d'une déclaration d'intention attendue en janvier**

Ce vendredi 14 janvier, les conseillers départementaux du Haut-Rhin ont autorisé la présidente du conseil départemental à signer une déclaration d'intention posant les bases du projet de redynamisation du territoire impacté par la fermeture future de la centrale nucléaire de Fessenheim. Cette déclaration d'intention doit être signée par l'Etat, les collectivités françaises et les partenaires allemand en début d'année prochaine.

Cette déclaration acte l'ambition commune aux différents acteurs signataires : devenir un territoire de référence à l'échelle européenne en matière d'économie bas carbone, reposant sur des filières d'excellence et d'innovation, créatrices d'emplois et de valeur ajoutée pour réussir la nécessaire mutation économique des communes les plus concernées par la fermeture de la centrale.

Cette vision collective s'articule autour de plusieurs axes :

- Créer des emplois et de la valeur ajoutée dans le cadre de la reconversion économique du territoire
- Améliorer la desserte du territoire et les mobilités
- Faire du territoire un modèle de transition vers une nouvelle ère énergétique
- Faire du territoire un modèle d'innovation pour l'industrie et les énergies du futur.

Les élus départementaux affichent ainsi leur volonté forte d'engager la Collectivité aux côtés des autres partenaires pour la mise en œuvre d'un projet ambitieux qui permette la transition économique et énergétique du bassin de vie de Fessenheim. Un projet exemplaire qui fera du Département du Haut-Rhin le 1<sup>er</sup> territoire à énergie positive.

### **32/ Une nouvelle politique ambitieuse de développement territorial en 2019**

Le Département du Haut-Rhin entend demeurer le partenaire privilégié des territoires en matière de solidarité et d'accompagnement des dynamiques locales. Il amplifiera davantage encore en 2019 son rôle d'acteur de proximité en lançant une nouvelle politique ambitieuse de développement territorial qui prendra le relais des Contrats de Territoire de Vie.

Une enveloppe budgétaire de 12 M€ sur la période 2019-2021 permettra de soutenir les projets des partenaires de la Collectivité en tenant compte des spécificités locales afin de faire du Haut-Rhin un territoire toujours plus attractif et disposant d'une offre de services qualitative et accessible.

Le Département s'engagera également aux côtés de l'Agence Régionale de Santé (ARS) dans une démarche de renforcement des soins de proximité.

2 M€ seront d'ores et déjà inscrits au Budget Primitif 2019.



Quatre nouveaux Territoires de Vie sont ainsi définis tenant compte du nombre d'habitants et des collaborations entre Territoires :

- le Territoire de Vie de la Région Colmarienne
- le Territoire de Vie Thur Doller - Vignoble - Plaine du Rhin
- le Territoire de Vie de la Région Muhousienne
- le Territoire de Vie Sundgau - Trois Pays

Pour 2019-2021, le Fonds de Solidarité Territoriale, au bénéfice des projets locaux portés par les partenaires institutionnels et associatifs, conservera également son enveloppe de 3,4 M€.

**Ce sont donc en tout 15,4 M€ qui seront mobilisés sur la période 2019-2021 au titre de la Solidarité Territoriale.**

### **33/ Le Plan Patrimoine 68 : un nouveau dispositif de soutien au patrimoine alsacien dans le Haut-Rhin**

Depuis de nombreuses années, le Conseil départemental du Haut-Rhin mène une politique volontariste en faveur du patrimoine. Il investit pour l'entretenir, le préserver et le valoriser. Il favorise en cela l'attractivité et le développement culturel et touristique des territoires.

Son action vise à familiariser à la richesse de l'héritage des générations précédentes, à permettre au plus grand nombre d'y trouver des éléments d'éducation et de loisirs, et à déterminer ce qu'il entend transmettre à son tour aux générations futures.

En 2016, le Département adoptait déjà un dispositif d'aide aux investissements en faveur du patrimoine historique afin de contribuer à la sauvegarde et la restauration du patrimoine haut-rhinois. Ce dispositif visait à actualiser et à adapter l'intervention de la collectivité avec la loi NOTRe (nouvelle organisation territoriale de la République).

Il lui paraît aujourd'hui nécessaire de faire évoluer cette politique en élargissant son champ d'intervention à des travaux et des biens jusqu'à présent exclus, ceci afin de répondre au mieux aux différentes sollicitations des partenaires et des territoires (communes, associations, établissements publics, particuliers...).

#### **Présentation du dispositif : finalités et objectifs**

**Le Plan Patrimoine 68 entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2019.** Il se décline en quatre champs :

##### **1. Aides pour les sites patrimoniaux remarquables**

Il s'agira d'une intervention nouvelle du Département qui concerne des travaux intérieurs et extérieurs sur des biens protégés au titre des Monuments Historiques ; travaux qui, de par leur durée, la nature et le montant des interventions, revêtent une ampleur exceptionnelle.

Ne seront pas concernés les sites ou biens "départementaux" dont la gestion a été confiée à un tiers, ni les organismes dont le Département est membre, sans être propriétaire des biens; les contributions de la collectivité à ce titre faisant déjà l'objet de partenariats dans un cadre soit statutaire, soit contractuel

##### **2. Aides pour les châteaux forts**

Les châteaux forts sont une priorité partagée avec le Bas-Rhin dans le cadre du schéma interdépartemental du tourisme. Au printemps dernier, le Conseil départemental du Bas-Rhin a adopté un dispositif permettant de financer des travaux de sécurisation et de restauration des

châteaux forts. Il s'agit de faire de même pour permettre au public de découvrir ou redécouvrir les châteaux forts haut-rhinois qui sont des marqueurs de l'identité alsacienne et rhénane. Ce soutien est destiné aux partenaires engagés dans la valorisation des châteaux forts. Là aussi, les sites qui sont propriétés du département en sont exclus car ils sont pris en compte sur un autre dispositif départemental.

### **3. Aides pour le patrimoine de territoire**

Ces subventions visent à soutenir la restauration intérieure et extérieure (uniquement la restauration intérieure avec le précédent dispositif) du patrimoine qui contribue à l'attractivité des territoires haut-rhinois (immeubles, puits, calvaires, édifices cultuels, orgues...). L'intervention du Département sera bien limitée au patrimoine protégé au titre des Monuments Historiques ou inscrit à l'inventaire des Monuments Historiques.

### **4. Aides pour les maisons alsaciennes**

Élément majeur de l'identité alsacienne, les maisons à colombages sont les témoins d'un savoir-faire qui a traversé les siècles. Leur sauvegarde a été soutenue par le Département de 1975 à 2010 et le caractère unique de cet héritage multiséculaire impose de rétablir le soutien de la collectivité pour contribuer à leur pérennité, aux côtés des propriétaires.

Ces aides concerneront les maisons alsaciennes anciennes construites jusqu'en 1948 pour des travaux de rénovation globale. Aucune protection au titre des Monuments Historiques n'est demandée sur cette rubrique.

#### **L'impact souhaité de ces aides en faveur du patrimoine :**

- Investir dans le patrimoine, c'est investir dans l'emploi local, c'est une diversité de profils et de métiers qui seront recherchés pour préserver notre patrimoine : autant d'emplois en faveur de l'Alsace ;
- Les subventions qui pourront être versées dans le cadre du Plan Patrimoine 68 devront permettre de rendre ce patrimoine accessible au public : visites, portes ouvertes et valorisation auprès du public dans le cadre des Journées Européennes du Patrimoine.

#### **Un lien fort avec les territoires :**

- Les territoires pourront se saisir du Plan Patrimoine 68 pour proposer de manière pluriannuelle plusieurs projets de restauration dans la limite d'une enveloppe dédiée.

#### **Budget**

Les moyens sont grandement renforcés avec une enveloppe pluriannuelle de 9 M€ sur 10 ans qui fera l'objet d'une répartition entre les 4 territoires de vie mis en place dans le cadre de la politique de développement territorial. La répartition de l'enveloppe et le processus décisionnel seront proposés à la Commission permanente en janvier prochain, en articulation et cohérence avec la politique de développement territorial.